


Procédure file

Informations de base	
NLE - Procédures non législatives	2019/0901(NLE)
Procédure terminée	
Conseil de résolution unique: designation de Sebastiano Laviola comme nouveau membre	
Sujet 2.50.10 Surveillance financière 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	 GUALTIERI Roberto	30/01/2019
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission Secrétariat général	Commissaire TIMMERMANS Frans	

Evénements clés			
29/01/2019	Publication de la proposition législative	N8-0021/2019	
11/02/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/02/2019	Vote en commission		
01/03/2019	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0148/2019	Résumé
14/03/2019	Résultat du vote au parlement		
14/03/2019	Décision du Parlement	T8-0212/2019	Résumé
10/04/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		
12/04/2019	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
12/04/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2019/0901(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/8/15468

Portail de documentation					
Document de base législatif		N8-0021/2019	30/01/2019	EC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0148/2019	01/03/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0212/2019	14/03/2019	EP	Résumé
Acte final					
Décision 2019/568 JO L 099 10.04.2019, p. 0038					

Conseil de résolution unique: designation de Sebastiano Laviola comme nouveau membre

La commission compétente a ensuite procédé à l'évaluation des qualifications du candidat proposé pour les fonctions de membre du Conseil à résolution unique.

Le 26 février 2019, la commission a tenu une audition avec Sebastiano Laviola, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions des membres de la commission.

Sur cette base, la commission a recommandé au Parlement européen d'approuver la proposition de la Commission visant à nommer **Sebastiano LAVIOLA** (IT) membre du conseil de résolution unique pour une période de cinq ans.

Les députés ont rappelé qu'en dépit des nombreux appels lancés par le Parlement en faveur du respect de l'équilibre entre les sexes lors de la présentation d'une liste de candidats, tous les candidats étaient des hommes. Ils ont souligné que toutes les institutions et organes de l'UE et les institutions et organes nationaux devraient mettre en œuvre des mesures concrètes pour garantir l'équilibre entre les sexes.

Conseil de résolution unique: designation de Sebastiano Laviola comme nouveau membre

Le Parlement européen a décidé d'approuver, par 312 voix pour, 156, contre et 90 abstentions, la proposition de la Commission de nommer Sebastiano Laviola en tant que membre du Conseil de résolution unique pour une période de cinq ans.

Pour rappel, le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et une procédure uniformes pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre du mécanisme de résolution unique et du Fonds de résolution bancaire unique prévoit que les membres du Conseil de résolution unique sont nommés sur la base de leurs qualifications, de leurs compétences, de leur connaissance des domaines bancaire et financier, et de leur expérience en matière de surveillance et de réglementation financières, ainsi que de résolution des banques.

Le Parlement a déploré que tous les candidats étaient des hommes et que les femmes restaient sous-représentées aux postes de direction dans le secteur bancaire et des services financiers. Il a exigé que l'équilibre hommes-femmes soit respecté lors de la prochaine nomination. Il a appelé tous les organes et institutions de l'Union et des États membres à mettre en œuvre des mesures concrètes afin de garantir l'équilibre hommes-femmes.